



**Conseil économique
et social**

Distr. GÉNÉRALE

E/CN.15/1998/1/Add.1
23 février 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION POUR LA PRÉVENTION DU CRIME
ET LA JUSTICE PÉNALE

Septième session

Vienne, 21-30 avril 1998

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Additif

**Organisation des travaux proposée pour la septième session
de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale**

1. L'organisation des travaux proposée ci-après pour la septième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, a été élaborée conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Elle a pour but de faciliter l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour dans les délais impartis, compte tenu des moyens alloués à la Commission pour la Conférence. L'organisation des travaux et le calendrier proposés ont été approuvés par le bureau de la Commission à sa réunion du 20 février 1998 et ont été examinés à la réunion de consultation intersessions tenue le même jour.
2. Le calendrier proposé doit être considéré comme purement indicatif. Si la Commission achève la discussion générale d'un point avant la fin du temps imparti, elle pourra décider de passer immédiatement au point suivant de son programme de travail.
3. Le Conseil économique et social, par sa décision 1997/232, a décidé que la Commission devrait, à compter de sa septième session, bénéficier des services complets d'interprétation pour 12 séances au total consacrées à des consultations officieuses sur les projets de propositions et à des séances de groupes de travail à participation non limitée, le temps à allouer précisément aux différentes séances devant être déterminé par la Commission à sa septième session dans le cadre du point de son ordre du jour intitulé "Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux", étant entendu qu'il ne serait pas tenu simultanément plus de deux séances afin d'assurer un niveau de participation maximum des délégations.

*E/CN.15/1998/1.

4. Par la même décision, le Conseil économique et social a décidé que le thème de la septième session de la Commission devrait être la "Criminalité transnationale organisée". En conséquence, les délégations sont encouragées à préparer des exposés insistant sur les mesures à prendre contre la criminalité organisée, en particulier dans l'optique des travaux futurs de la Commission. À cet égard, il est conseillé aux délégations d'examiner les modalités les plus efficaces de la coopération internationale dans ce domaine, en s'inspirant des travaux déjà effectués et en faisant des propositions précises pour les activités de suivi futures. La discussion de fond relative au point 6 commencera le premier jour.
5. Le Conseil économique et social, dans sa résolution 1996/27, a décidé que la Commission devrait créer un groupe de travail en cours de session aux fins d'examiner les questions liées à l'application de la Déclaration politique de Naples et du Plan mondial d'action contre la criminalité transnationale organisée, et d'examiner la possibilité d'élaborer une convention contre la criminalité transnationale organisée. Étant donné les progrès accomplis lors de la réunion du groupe intergouvernemental d'experts intersessions à participation non limitée, chargé de l'élaboration d'une convention internationale contre la criminalité transnationale organisée, il est recommandé de tenir quatre sessions du groupe de travail, consacrées entièrement aux recommandations du groupe intergouvernemental d'experts figurant dans son rapport (E/CN.15/1998/5).
6. Le groupe de travail de session à composition non limitée créé par le Conseil économique et social conformément à la section III de sa résolution 1993/34 devrait étudier diverses questions relatives aux règles, normes et lignes directrices dans le domaine de la prévention du crime et la justice pénale.
7. Il est proposé que la Commission, après avoir examiné les points 1 et 2, commence ses travaux en examinant les points 6 et 7, de façon que les groupes de travail puissent être convoqués après la présentation des points relatifs à leur travail. Il est également proposé de consacrer un nombre égal de séances aux réunions de groupes de travail à composition non limitée et aux consultations officieuses sur les propositions et recommandations portant sur les questions de fond. En conséquence, les groupes de travail qui bénéficieront de services d'interprétation dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, devraient commencer leurs réunions le mercredi 22 avril 1998 au matin et poursuivre leurs travaux jusqu'au vendredi 24 avril, après-midi inclus. Les consultations officieuses du Comité plénier sur les projets de recommandations devraient commencer le lundi 27 avril 1998 au matin et se poursuivre jusqu'au mercredi 29 avril, après-midi inclus. La plénière devrait terminer ses réunions sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour dans la matinée du mercredi 29 avril, ce qui laissera du temps à la Commission pour examiner toute question en suspens dans la matinée du jeudi 30 avril.
8. Une limite stricte de dix minutes a été fixée pour les déclarations relatives aux questions de fond inscrites à l'ordre du jour. Les chefs de délégation ou les représentants ayant rang de ministres, dont la présence aux réunions de la Commission pourrait être limitée, pourront faire leurs déclarations ou prendre la parole devant la Commission sur n'importe quel point de l'ordre du jour à leur convenance.
9. Des dispositions ont été prises pour que la Commission, à sa septième session, ait des séances le matin et l'après-midi. Il est suggéré que les séances se tiennent de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

**Calendrier des travaux proposés pour la septième session de la Commission
pour la prévention du crime et la justice pénale**

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Plénière</i>	<i>Heure</i>	<i>Groupes de travail ou Comité plénier</i>
Mardi 21 avril 1998	9 h 30	Salle de conférence III, bâtiment C, 7ème étage, réunion (d'organisation) officielle pour les membres de la Commission et chefs de délégation		Matin	Aucun
	10 heures à 13 heures	1	Élection du bureau		
		2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux		
		6	Coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale a) Application de la Déclaration politique de Naples et du Plan mondial d'action contre la criminalité transnationale organisée : question de l'élaboration d'une convention internationale contre la criminalité transnationale organisée et, le cas échéant, d'autres instruments internationaux b) Entraide et coopération internationales en matière pénale		
	15 heures à 18 heures	6	Suite de l'examen du point 6	Après-midi	Aucun
Mercredi 22 avril 1998	10 heures à 13 heures	6	Suite et conclusions de l'examen du point 6	Matin	roupe de travail : Application de la Déclaration politique de Naples et du Plan d'action mondial contre la criminalité transnationale organisée, et question de l'élaboration d'une convention internationale contre la criminalité transnationale organisée
	12 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 6		
	15 heures à 18 heures	7	Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale a) Administration de la justice pour mineurs b) Victimes de la criminalité et victimes d'abus de pouvoir	Après-midi	Groupe de travail : Application de la Déclaration politique de Naples et du Plan d'action mondial contre la criminalité transnationale organisée, et question de l'élaboration d'une convention internationale contre la criminalité transnationale organisée

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Plénière</i>	<i>Heure</i>	<i>Groupes de travail ou Comité plénier</i>
Jeudi 23 avril 1998	10 heures à 13 heures	7	Suite et conclusion de l'examen du point 7	Matin	Groupe de travail : Application de la Déclaration politique de Naples et du Plan d'action mondial contre la criminalité transnationale organisée, et question de l'élaboration d'une convention internationale contre la criminalité transnationale organisée
	12 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 7		
	15 heures à 18 heures	3	Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	Après-midi	Groupe de travail : Application de la Déclaration politique de Naples et du Plan d'action mondial contre la criminalité transnationale organisée, et question de l'élaboration d'une convention internationale contre la criminalité transnationale organisée
	17 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 3		
Vendredi 24 avril 1998	10 heures à 13 heures	4	Promotion et maintien de l'état de droit : lutte contre la corruption passive et active	Matin	Groupe de travail : Règles et normes des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale
	15 heures à 18 heures	4	Suite et conclusion de l'examen du point 4	Après-midi	Groupe de travail : Règles et normes des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale
	17 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 4		
Lundi 27 avril 1998	10 heures à 13 heures	5	Réforme de la justice pénale et renforcement des institutions judiciaires : mesures visant à réglementer les armes à feu	Matin	Comité plénier : Consultations officieuses
	15 heures à 18 heures	5	Suite et conclusion de l'examen du point 5	Après-midi	Comité plénier : Consultations officieuses
	17 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 5		
Mardi 28 avril 1998	10 heures à 13 heures	8	Coopération technique, notamment mobilisation de ressources et coordination des activités a) Coopération technique b) Mobilisation de ressources	Matin	Comité plénier : Consultations officieuses

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Plénière</i>	<i>Heure</i>	<i>Groupes de travail ou Comité plénier</i>
	15 heures à 18 heures	8	Suite et conclusion de l'examen du point 8	Après-midi	Comité plénier : Consultations officieuses
		9	Gestion stratégique et questions relatives au programme a) Gestion stratégique par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale b) Questions relatives au programme		
	17 heures		Clôture de la liste des orateurs pour les points 8 et 9		
Mercredi 29 avril 1998	10 heures à 13 heures	10	Ordre du jour provisoire de la huitième session de la Commission	Matin	Comité plénier : Consultations officieuses
			Examen d'éventuels projets de propositions en suspens et décision y relative		
	12 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 10		
	15 heures à 18 heures		Examen d'éventuels projets de propositions en suspens et décision y relative	Après-midi	Comité plénier : Consultations officieuses
Jeudi 30 avril 1998	10 heures à 13 heures		Examen d'éventuels projets de propositions en suspens et décision y relative	Matin	Aucun
	15 heures à 18 heures	11	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa septième session	Après-midi	Aucun